

# COVID-19



## AVIS INTÉRIMAIRE SUR LE PRÊT ET LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

## **Le présent avis intérimaire découle de différentes demandes en lien avec le prêt et la location d'équipement sportif.**

Attention : La location et le prêt d'équipement sportif doit se faire en respect des consignes de santé publique et doit être en concordance avec les diverses restrictions émises par la Direction générale de santé publique. Pour connaître les consignes concernant le sport et les activités physiques visitez la page :

<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/>.

Plusieurs fédérations sportives publient également des normes sanitaires en ce qui concerne leur sport spécifiquement. Avant de prévoir une activité, il peut être utile de s'y référer.

### **Transmission du virus**

Le virus se transmet principalement par des gouttelettes et par contact direct (ex. salive). Évidemment, la probabilité d'être infecté augmente selon la durée et la proximité des contacts avec une personne déjà infectée.

### **Consignes d'isolement:**

En ce moment, ces groupes de personnes devraient être en isolement et ne devraient pas en aucun moment fréquenter des lieux publics, incluant les commerces:

- Les cas confirmés de la COVID-19 ;
- Les personnes qui ont eu un contact significatif avec un cas de COVID-19 ;
- Les personnes malades ou présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 (ex. fièvre, toux, difficultés respiratoires) ;
- Les personnes revenues d'un voyage à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours.
- Les personnes en attente d'un résultat de test

### **Mesures de prévention générales**

Pour réduire les risques de transmission du virus, il est important de mettre en application les mesures de prévention générales recommandées pendant la pandémie de COVID-19.

Les participants doivent respecter en tout temps les consignes sanitaires de base :

- Distanciation physique de 2 mètres
- Lavage des mains
- Port du masque ou du couvre visage en tout temps.

Même si les participants respectent la distanciation physique de 2 mètres, le port du masque ou du couvre-visage est recommandé en tout temps par mesure de prudence. Cette consigne de port du masque ou du couvre-visage en tout temps ne s'applique pas aux groupes exemptés du port du masque dans les directives ministérielles. De plus, d'autres équipements de protection pourraient être requis pour les employés, conformément aux recommandations de l'INSPQ et de la CNESST.

## **Mesures à mettre en place pour le prêt ou la location d'équipement sportif**

### **Aménagement des lieux :**

- Aménager le service de location de manière à pouvoir maintenir 2 m de distance en tout temps entre les personnes à l'accueil, ainsi que dans les files d'attente. Prévoir un affichage à cet effet.
- Prévoir une aire pour que les personnes puissent enfiler leur équipement éloigné du comptoir de location et à 2 m des autres personnes.
- Installer lorsque possible des cloisons transparente (ex : plexiglass) au comptoir d'accueil
- Prévoir un affichage qui rappelle les consignes d'isolement.

### **Procédure pour l'accueil des clients :**

- Limiter l'accès au service de location en créant des points d'accès spécifique, avec un sens pour la circulation afin d'éviter que les gens se croisent.
- Mettre en place un système de réservation de l'équipement en ligne avec des plages horaires réservés (lorsque possible) pour réduire le nombre de personnes présent simultanément au site d'accueil.
- Le port du masque ou du couvre visage est obligatoire pour effectuer la transaction.
- Rappeler l'importance de l'hygiène des mains, et installer des postes de désinfection à l'entrée du service de location.

### **Procédure pour le nettoyage et la désinfection du matériel :**

- Le nettoyage et la désinfection du matériel prêté ou loué devrait se faire entre chaque utilisation selon les consignes suivantes :
  - Nettoyer les skis, raquettes, bâtons et autres surfaces dures, utiliser les produits de nettoyage et de désinfection habituelles.
  - Nettoyer les casques, bottes et autres équipements dont les surfaces sont poreuses employer les méthodes de nettoyage habituelles recommandées par les fabricants de bottes et de casques, mais de façon très rigoureuses.
  - Porter des gants lorsqu'une personne procède au nettoyage et à la désinfection des surfaces.

- Suite au nettoyage et à la désinfection des surfaces, il est recommandé de jeter les gants et de se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution désinfectante à base d'alcool (ex. Purell).
- Mettre les équipements loués en quarantaine pendant 24h s'il n'est pas possible de les nettoyer et de les désinfecter.

**Liens utiles:**

- <https://www.inspq.qc.ca/publications/3054-nettoyage-desinfection-surfaces-covid19>
- <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19/Pages/outils-secteur-loisir-sport-plein-air.aspx>
- <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19.html>

**Ce document a été produit par la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**Novembre 2020**



**Centre intégré  
universitaire de santé  
et de services sociaux  
du Centre-Sud-de-  
l'Île-de-Montréal**

**Québec** 